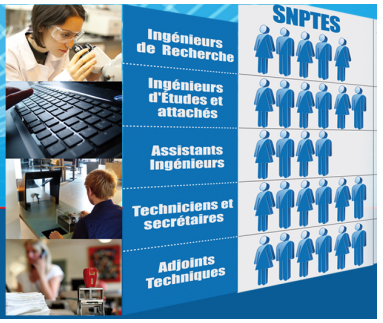


LE SNPTES ET LES CONTRACTUELS.

Créé en 1953 par et pour des contractuels, le SNPTES représente et défend l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur. Il a fait de l'accès au statut pour tous les personnels la priorité de son action dans sa lutte contre la précarisation, le statut de fonctionnaire pour les personnels étant le seul garant de leur indépendance.

LE SNPTES a joué un **rôle majeur lors de la création du statut des ITARF** en 1985 et de la titularisation des collègues ITA et ITRF (ceux-ci, étaient auparavant contractuels) et continue, malgré le discours ambiant, à demander la titularisation des collègues qui le souhaitent.

Le SNPTES, **par des actions concrètes**, s'est battu et **se bat au quotidien pour que les collègues contractuels disposent des mêmes avantages que les titulaires** : ARTT et congés ; primes ; action sociale ; formation continue ; formation aux concours ; validation des acquis de l'expérience ; compte épargne temps ; etc.

Le SNPTES a fait de l'accès au statut de fonctionnaire, pour tous les personnels la priorité de son action dans sa lutte contre la précarisation de l'emploi ; ce statut étant pour les personnels le seul garant de leur indépendance.

Pour faire face aux problèmes que vous rencontrez et rencontrerez à l'Université de Paris, le SNPTES s'engage à vous Représenter, vous Défendre et vous Accompagner.

❖ *EN FINIR AVEC LA PRECARITE, OUVRIR DES PERSPECTIVES DE CARRIERE :*

Vous assurez des missions essentielles et souvent pérennes à l'université et pourtant vous êtes embauchés sur des CDD de courte à très courte durée !!!

- L'enchaînement abusif des CDD instaure une culture de la précarité qui n'a pas sa place dans la fonction publique.
- Pour vous, c'est l'insécurité de l'emploi et l'absence de perspectives de carrière
- Pour l'université, le " turn-over " nuit à la bonne marche des services

❖ *HARMONISER LES PRATIQUES AU SEIN DE L'UNIVERSITE DE PARIS :*

La loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU) renforce considérablement les pouvoirs des Présidents. Elle risque de remettre en cause les carrières, les salaires et les conditions de travail de tous les personnels, titulaires et non titulaires.

- Nous **nous attacherons à faire vivre la CCPAC**, qui ne s'est malheureusement jamais réunie sous la mandature précédente à Paris Diderot, de manière réellement démocratique, afin d'équilibrer les rapports de force.

- **Nous revendiquerons une réelle communication** dans la gestion des ressources humaines, un bilan annuel des transformations en CDI, des licenciements et des suppressions de postes.

SNPTES - 18, rue Chevreul - 94600 Choisy-le-Roi - Tél. : 01 48 84 08 62
Courriel : secretariat@snptes.org - Site web : http//www.snptes.fr

❖ ***ENSEMBLE OPPOSONS-NOUS A :***

- À la précarité et aux non-renouvellements des contrats ;
- Aux discours anti-contractuels et anti-fonctionnaires ;
- Au caporalisme ambiant dans nos directions et services ;
- Aux périodes alternants chômages et contrats ;
- À l'absence de primes.

❖ ***ENSEMBLE EXIGEONS :***

- Un dispositif pérenne de titularisation.
- L'amélioration de nos conditions de travail ;
- Une rémunération à la hauteur des missions et qualifications ;
- Le remplacement des collègues arrêtés ;
- Une médecine de prévention efficace ;
- Le développement de l'action sociale, notamment par une amélioration des aides financières et des aides au logement ;
- L'accès à une formation continue adaptée aux contractuels (préparation des concours ; reconversion, etc.) ;
- Une prime de précarité en fin de contrat.

LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DES AGENTS NON TITULAIRES est compétente pour :

- Les questions d'ordre individuel ;
- Les licenciements ;
- Les sanctions disciplinaires.

« Pour un mieux vivre et mieux travailler ensemble »
Dans le respect des personnes
et le maintien des cadres légaux et professionnels qui sont les nôtres.

Prenez votre carrière en main, Votez et Faites voter SNPTES

SNPTES - 18, rue Chevreul - 94600 Choisy-le-Roi - Tél. : 01 48 84 08 62
Courriel : secretariat@snptes.org - Site web : http//www.snptes.fr